

## CHAPITRE XXIV.

### *Examen des substances anti-syphilitiques empruntées au règne végétal.*

Celle qui fait connaître aux grossiers animaux  
Des spécifiques sûrs qui soulagent leurs maux,  
Qui conduit leur instinct jusqu'au pied d'une plante,  
Pour son plus beau chef-d'œuvre est non moins vigilante;  
Elle étale au soleil et met sous notre main  
Sa grande pharmacie ouverte au genre humain.

*Syphilis*, par BARTHÉLEMY.

De tous les moyens empruntés au règne végétal, ce sont les bois sudorifiques qui ont obtenu le plus de crédit; on leur a long-temps accordé la propriété spéciale de guérir toutes les maladies vénériennes, et même de remédier aux accidents que peut entraîner l'usage des mercuriaux. Le gayac, la squine, la salsepareille, le sassafras, sont les quatre médicaments désignés généralement sous le nom de bois sudorifiques, et dont je parlerai avec le plus de détails.

#### ARTICLE PREMIER.

##### Du Gayac.

Le gayac est un grand arbre qui croît dans les contrées méridionales de l'Amérique, et qui est appelé *guaiacum officinale* par les naturalistes; c'est le plus anciennement

connu des bois sudorifiques. Les propriétés qu'on lui attribuait contre les maladies contagieuses de la peau furent jugées si efficaces, qu'on lui donna le nom de *saint bois*. Le gayac, introduit en Europe en 1508, fut immédiatement administré contre la maladie désignée sous le nom d'épidémie du quinzième siècle, qui, jugée d'une nature vénérienne, existait encore, et à laquelle on rapporte l'invasion de la syphilis en Europe. Cette épidémie, dont les exanthèmes formaient le principal caractère, avait une analogie avec les affections cutanées contre lesquelles le gayac était employé de temps immémorial en Amérique, et surtout à St-Domingue et à la Jamaïque, ce qui en détermina l'usage aussitôt qu'il fut connu des médecins européens.

Ce fut en Espagne que les premiers essais en furent faits par Oviédo, qui l'administrait en décoction, en recommandant à ses malades un régime très sévère pendant la durée du traitement; mais l'usage ne s'en propagea que lentement dans le reste de l'Europe; ce ne fut que dix ans après qu'il obtint une grande réputation, principalement en Allemagne, où il fut employé avec beaucoup de succès.

La manière d'administrer le gayac consistait alors à en faire infuser une demi-livre râpé, pendant vingt-quatre heures, dans six livres d'eau, qu'on faisait bouillir ensuite légèrement jusqu'à réduction d'un tiers ou de moitié, et qu'on n'administrait qu'après avoir préparé les malades, comme pour le traitement mercuriel, par les purgations, la diète et la saignée. On était dans l'usage d'ajouter à la décoction soit du miel, des figues, des raisins secs ou un peu de vin pour en atténuer le mauvais goût; et ainsi préparée on la donnait tiède, à la dose de six onces, le matin, à jeun et de très bonne heure; le malade restait couché deux ou trois heures, pendant lesquelles on l'entourait de briques et de boules d'eau chaude, afin de le faire suer légèrement; ensuite on l'essuyait avec soin, on le changeait de linge, et, cette précaution prise, il

restait encore au lit jusqu'à dix ou onze heures, où il se levait pour passer dans une pièce tenue dans une douce température; alors il prenait un repas très léger et composé d'alimens délicats et faciles à digérer. Dans la journée, le malade prenait d'une seconde décoction faite avec le résidu de la première, dans la même quantité d'eau. A cinq heures il faisait un second repas, moins copieux que le premier, et vers les neuf ou dix heures, au moment de se coucher, on lui faisait prendre une nouvelle dose de la première décoction, et on ne le couvrait qu'autant que cela était nécessaire pour entretenir une douce transpiration, sans produire de sueurs. Après ce régime, rigoureusement observé pendant dix à douze jours, on élevait la quantité des alimens; on permettait au malade de prendre l'air par degrés, jusqu'à revenir à son genre de vie habituel; mais il devait prendre chaque jour, sans interruption jusqu'à la fin du traitement, les deux doses de la première décoction de gayac.

Cette méthode, qui fut presque généralement adoptée, et qui a été décrite avec soin par Ulrich de Hutten, fut néanmoins modifiée dans ses doses, en raison de l'ancienneté et du caractère de la maladie, par Poll, médecin allemand, qui assure que plus de trois mille malades, qui étaient dans une position désespérée, ne durent leur guérison qu'au gayac.

Ce médecin fut moins sévère qu'Oviédo sur le régime que devait suivre chaque malade; et Brassavala, qui en introduisit l'usage en Italie, se montra encore moins exigeant; Manardi et Massaria, qui vivaient de son temps, employèrent même le gayac sans assujettir les malades à aucun régime, et de la même manière qu'on prescrit les eaux minérales, c'est à dire à la dose de cinq à six litres par jour, en leur recommandant de se promener dans les intervalles. Massa, au contraire, ne comptait pas moins, pour assurer le succès de ce médicament, sur la sévérité du régime que sur son action spéciale; car il dit expressément, en parlant du gayac:

*« Multi qui ad pauca respiciunt aut sunt dicere, quod sanitas quæ sequitur per potionem dictam, non est ab ipsâ virtute ligni, sed a tenuitate dictæ. »* DE MORBO GALLICO. Massa n'accordait à ses malades que trois onces de biscuit et deux onces de raisins secs chaque jour; il leur défendait rigoureusement le vin et toute espèce de viande, et il leur faisait prendre la décoction de gayac en plus grande quantité que ne le prescrivait la méthode espagnole; chaque malade devait prendre, pendant cinquante jours au moins, huit onces, soir et matin, d'une décoction faite avec deux livres de gayac pour seize livres d'eau, qu'on faisait bouillir jusqu'à réduction de moitié; pendant la journée il buvait de la seconde décoction le plus qu'il était possible, quelquefois jusqu'à cinq pintes dans l'intervalle des deux repas, et il gardait le lit ou la chambre pendant la durée du traitement.

On doit remarquer que Massa dirigeait l'emploi du gayac et le régime du malade de manière à favoriser la transpiration sans occasionner de fortes sueurs, précaution que j'ai jugé à propos d'observer, et dont je donnerai la raison plus loin.

La poudre de bois de gayac a été employée en substance par Schmauss, médecin de Strasbourg, qui en formait une sorte d'électuaire en la mélangeant avec un sirop quelconque, dont il faisait prendre une cuillerée, matin et soir, pendant trente jours. Cette manière d'administrer le gayac, qui remonte au xvi<sup>e</sup> siècle, eut peu de partisans et survécut à peine à celui qui l'avait imaginée.

Beaucoup d'auteurs, parmi lesquels se distinguent Ulrich de Hutten, Fallope, Bethencourt, Fernel, Lepaulmier, jugent, avec Oviédo et Massa, que l'action du gayac est d'autant plus certaine, que pendant son usage on règle avec la plus grande sévérité le régime alimentaire que doit suivre le malade. M. Desruelles pense « que le temps n'est pas éloigné où l'on sera généralement convaincu que, quel que soit le moyen

employé contre les maladies vénériennes, il ne saurait être efficace si un régime sévère n'est pas imposé au malade. » Cette opinion ne saurait être absolue, ce régime devant être modifié en raison de l'état général des forces et suivant l'absence ou l'intensité des accidens inflammatoires; car une diète qui serait au dessous des besoins thérapeutiques du malade serait plus contraire que propice à la guérison. Ces principes, qui sont d'une application générale, doivent servir à régler le régime alimentaire de tous les malades, quelle que soit la nature de leur affection.

L'usage du gayac rencontra peu de partisans en France, malgré la recommandation de Fernel et de Lepaulmier; mais transporté en Hollande il fut préconisé par Boërhaave, qui le mit en grande réputation, et qui soumit ses malades à un régime encore plus sévère que celui qui avait été adopté par Massa. Boërhaave, guidé par une fausse théorie, regardait la graisse comme le siège du virus vénérien, ce qui le portait à amaigrir le malade par une diète extrêmement rigoureuse et par l'addition des spiritueux à une forte décoction de gayac, dont il le saturait pendant huit à dix jours. Ainsi préparé, il lui faisait prendre soir et matin un bain de vapeurs alcooliques, de manière à provoquer une sueur abondante, ensuite il le faisait coucher dans un lit bien chaud, afin de prolonger la sueur pendant une heure; après quoi on l'essuyait avec soin et on lui permettait de se lever, sauf à garder la chambre, dont la température devait être au dessus de celle du corps, et dont l'air ne devait pas être renouvelé. Après avoir ainsi fait suer le malade soir et matin pendant quinze jours, on ne provoquait plus la sueur que le matin.

On doit s'étonner que Boërhaave ait conseillé des bains de vapeur en vue d'obtenir des sueurs qui étaient si abondantes que les personnes les plus robustes pouvaient à peine les supporter une demi-heure, lorsqu'il aurait dû être averti par les écrits des médecins du xvi<sup>e</sup> siècle, et principalement

par Ulrich de Hutten et par Fallope, que les bains d'étuves trop prolongés qu'on imposait alors aux malades en vue de les faire suer abondamment, leur étaient si incommodes, que souvent ils aimaient mieux garder leur maladie et en mourir, que d'en obtenir la guérison par un moyen aussi pénible.

La méthode introduite par Oviédo, suivie par Poll et par Massa, et qui consistait à favoriser la transpiration sans avoir recours à des moyens violens, a dû avoir plus de partisans que celle de Boërhaave; c'est aussi ce qui arriva, car celle-ci ne fut guère adoptée qu'en Allemagne, où la réputation de son auteur la fit accueillir favorablement.

Valsalva, Morgagni et Van-Swiéten ramenèrent l'habitude d'administrer le gayac comme Manarni et Massaria, c'est à dire sans imposer de régime aux malades qui en faisaient usage; seulement, au lieu d'employer la décoction de gayac à la dose de dix à douze livres dès les premiers jours, ils n'en faisaient prendre, en commençant, que deux ou trois livres, dont on suspendait l'usage lorsqu'il survenait une sueur abondante ou la diarrhée. Cette précaution permettait de juger s'il existait une irritation intestinale ou une susceptibilité irritative qui prédisposât le malade à de tels accidens, ce qui la rendait fort rationnelle.

La régularité apportée dans l'usage des frictions et l'application des sels mercuriels, et principalement du sublimé corrosif au traitement des maladies vénériennes, firent délaisser peu à peu le gayac, dont on finit même par contester les propriétés, « d'autant plus, comme le dit M. Jourdan, que ce bois n'étant pas administré à aussi hautes doses que par le passé, ni avec les mêmes précautions, il cessa d'avoir autant d'efficacité et échoua fort souvent. » Cependant le gayac retrouva des partisans et fut remis en faveur; mais alors on ne le considéra, mais à tort suivant moi, que comme un médicament secondaire, et on l'administra moins comme base

principale du traitement que pour servir d'auxiliaire aux préparations mercurielles, lorsque l'état du malade ne permet pas d'employer le mercure à la dose jugée nécessaire pour en obtenir la guérison; c'est une sorte de traitement mitigé, qui, d'après les inconvéniens reconnus du mercure, et la persuasion où je suis qu'on peut toujours guérir la vérole sans y avoir recours, ne saurait obtenir mon approbation; cependant je citerai parmi les médecins qui l'ont mis en usage et recommandé, Bell, Alibert et Cullerier. Les sudorifiques, en général, sont principalement dirigés contre la syphilis constitutionnelle; mais le gayac est plus spécialement destiné à combattre les symptômes vénériens qui affectent les systèmes osseux, fibreux et dermoïde.

Le gayac eut un succès immense et incontestable dans l'épidémie du xv<sup>e</sup> siècle. On sait qu'Ulrich de Hutten, après onze traitemens mercuriels, et Delgado, après avoir été malade pendant vingt ans, ne durent leur guérison qu'à ce médicament. Comment se fait-il, d'après de tels résultats, qu'on ne l'emploie aujourd'hui que comme un auxiliaire des préparations mercurielles? On ne peut, suivant moi, attribuer l'espèce de défaveur dans laquelle est tombé le gayac, qu'au préjugé qui a fait admettre le mercure comme le spécifique de la syphilis.

Le gayac appartient à la classe des substances essentiellement excitantes, et c'est à la résine, appelée aujourd'hui gayacine, qui est une de ses parties constituantes, qu'il doit ses propriétés; mais son mode d'action est non seulement subordonné à la quantité du principe résineux qu'on administre au malade, mais encore à la manière dont on en prescrit l'usage.

J'ai dit comment on avait administré le bois de gayac jusqu'au temps de Boerhaave et de Van-Swiéten; aujourd'hui on l'administre, selon l'usage, grossièrement râpé, à la dose de quatre ou six onces pour trois pintes d'eau, qu'on fait

bouillir jusqu'à réduction d'un tiers, et qu'on prescrit par petits verres dans la journée, après l'avoir convenablement édulcoré. Cette dose me semble trop élevée; je ne pense pas qu'on doive employer le gayac ou les autres sudorifiques à trop fortes doses; tous les médicamens excitans accélèrent la circulation du sang et activent les sécrétions. Les sudorifiques agissent de la même manière, et ils n'ont reçu leurs dénominations que parce qu'ils paraissent porter spécialement leur action sur la perspiration cutanée, qu'ils augmentent effectivement lorsqu'on les administre en grand lavage, pris chaudement et à doses souvent réitérées; méthode que j'ai adoptée et que j'emploie le plus souvent, comme je le dirai en en développant la raison dans le chapitre suivant. Schwilgué a remarqué que c'est à la portion de résine qui se dissout dans l'eau bouillante que le gayac doit principalement ses propriétés, et que celle qui n'est soluble que dans l'alcool est beaucoup moins énergique; de sorte que la teinture alcoolique de gayac sera d'autant plus active qu'on aura employé pour la préparer de l'eau-de-vie plus faible.

La résine de gayac étant d'un usage plus facile, on l'administre fréquemment aujourd'hui, tantôt en substance sous forme pilulaire, à la dose de dix à vingt grains, tantôt en poudre suspendue dans un véhicule convenable, au moyen d'un mucilage. La teinture se donne à la dose d'un demi-gros à un gros, deux ou trois fois par jour, dans une tasse de tisane sudorifique, ou bien le malade la prend pure, et boit par dessus un verre de tisane. La résine et la teinture de gayac ont été principalement recommandées contre la goutte et le rhumatisme chroniques, tandis que le bois a été plus généralement employé contre la syphilis. Cette distinction me paraît fondée, à beaucoup d'égards, au moins quant à l'effet de la décoction de gayac, qui doit agir plus directement sur le système cutané et sur la partie mucoso-tactile des membranes muqueuses, qui sont le siège de la plupart

des accidens vénériens, surtout lorsqu'elle est employée en grand lavage, comme je l'établirai dans le chapitre suivant. La gayacine, au contraire, agit plus généralement sur l'appareil urinaire; elle purge quelquefois et porte rarement à la peau; néanmoins plusieurs auteurs l'ont conseillée contre la gonorrhée; mais si elle opère de bons effets dans ce cas, c'est en agissant à la manière du baume de copahu. Murray et Bosquillon la recommandent dans la prostatite chronique, circonstance où elle peut, à mon avis, produire une irritation dérivative salutaire, en l'employant à petites doses, long-temps continuées, soit en pilules, soit en lavemens, ou en potion dissoute dans un jaune d'œuf et délayée dans de l'eau convenablement édulcorée, selon la méthode de Pringle et de Murray.

## ARTICLE II.

## De la Salsepareille.

La salsepareille, de la famille des smilacées ou asparaginéés, *smilax salsaparilla*, a été aussi nommée *smilax syphilitica*, *smilax officinalis*. Elle a été introduite en Europe en 1530, où Massa est le premier qui en ait parlé et qui ait décrit avec une certaine étendue la manière de s'en servir. La salsepareille vient, comme le gayac, des diverses contrées de l'Amérique méridionale; on en distingue plusieurs espèces: l'une, qui est la salsepareille grise ou de Hunduras; l'autre, qui est rouge, et qui vient de la Jamaïque. Celle-ci est jugée la meilleure et la plus active, à cause de sa saveur beaucoup plus prononcée; c'est celle que je recommande le plus souvent. La salsepareille s'administre le plus ordinairement comme le gayac, en décoction, à la dose d'une ou

deux onces par chaque livre d'eau, qu'on fait bouillir jusqu'à réduction d'un tiers.

On a imaginé, pour remplacer la décoction de salsepareille, une infinité de préparations sous les noms de rob, sirop, essence, etc., qui sont des médicamens très concentrés, et qui sont la plupart composées d'une manière si compliquée, que l'action de la salsepareille s'y trouve neutralisée, et que l'irritation qu'elles produisent sur le tube intestinal s'oppose à leur réaction vers la peau.

Ce fut d'après ces considérations, et fondé sur les nombreux succès qu'on a de tout temps obtenu du gayac et de la salsepareille, que je me déterminai à en faire la base du système thérapeutique que j'ai adopté.

M. Desruelles pense que les sudorifiques, en général, perdront de leur crédit à mesure que le traitement anti-phlogistique, qu'il désigne par la dénomination de traitement simple, inspirera plus de confiance, et qu'ils ne seront alors employés que contre les affections vénériennes modifiées par l'usage du mercure. « Il n'y a aucun doute, dit ce médecin, qu'ils sont d'un grand secours lorsqu'à la suite d'un traitement mercuriel il survient des affections vénériennes modifiées par l'influence syphilitique; des éruptions cutanées très étendues; des ulcères serpigineux; des tubercules faciales à ulcérer; des lésions profondes des os ou des membranes fibreuses qui les recouvrent; une cachexie syphilitico-hydrargyrique; des ulcérations de la gorge, des fosses nasales avec ou sans carie, réclament l'emploi des sudorifiques, tantôt associés à l'opium, lorsque la douleur est le caractère dominant de ces affections; à l'antimoine, à l'arséniate de potasse ou de soude, quand la constitution paraît profondément altérée; aux amers dépurateurs, quand l'asthénie se manifeste; à la jusquiame et au sel de zinc quand les spasmes ont lieu... Mais il faut, avant d'administrer les sudorifiques purs ou associés à d'autres médicamens, s'assurer de

l'intégrité des viscères intérieurs, et principalement du canal digestif, afin que ce dernier organe qui doit les recevoir puisse en supporter l'action. »

M. Desruelles enseigne que dans les maladies vénériennes consécutives à un traitement simple, les sudorifiques sont moins efficaces que les mercuriaux.

Les précautions recommandées par ce médecin sont assurément très rationnelles; mais il subordonne l'usage des sudorifiques à des cas trop limités, ce qui vient sans doute de l'opinion où l'on est généralement, et qui, je le répète, est mal fondée, que les sudorifiques ne produisent leurs effets que lorsqu'on les emploie à fortes doses.

Si on admet que les sudorifiques doivent agir du centre à la périphérie, ce ne peut être que par l'absorption de leur principe diffusible et susceptible de pénétrer dans les systèmes circulatoires, ce qui ne peut avoir lieu qu'autant qu'ils ne sont pas administrés à une dose assez forte pour irriter au point de fixer leur action sur le tube digestif.

La méthode d'après laquelle j'emploie les sudorifiques, combinée à propos avec le régime et les anti-phlogistiques, permet de les administrer, sans inconvénients, dans la plupart des accidens vénériens, et principalement dans les maladies négligées ou consécutives, à un traitement simple, pour lesquelles M. Desruelles propose les mercuriaux.

La salsepareille sert à composer une infinité de tisanes qui ont eu plus ou moins de célébrité, telles que, par exemple, celles de Vinache, de Feltz, de Pollini, de Vigaroux, de Zittemann, de Dupuytren et autres, dont la composition se trouve dans mon formulaire.

On a associé à la plupart des tisanes dont je viens de parler le sulfure d'antimoine, comme moyen de les rendre plus efficaces contre les maladies de la peau; celle de ces préparations qui a été la plus renommée, et qui est encore en crédit, est la tisane de Feltz, dont M. Boyer a donné la com-

position dans son *Traité pratique de la syphilis*, d'après la formule qui en avait été communiquée à son père par le fils de l'inventeur; formule publiée également par M. Cullerier, qui est moins compliquée que celle indiquée par Baumé, et qui n'est plus employée aujourd'hui. La tisane de Feltz se prépare par dose de trois livres (voir le formulaire), que le malade doit prendre froide, en six doses égales, trois chaque jour: la première à sept heures du matin, la seconde à trois heures après midi, et la troisième à dix heures du soir.

Feltz recommandait une diète sévère, et pensait que le moindre oubli des précautions qu'il jugeait utiles pouvait compromettre le succès du traitement. Après la première dose, le malade devait se promener dans la chambre pendant un quart-d'heure, et se coucher ensuite ou se tenir assis. A onze heures moins un quart il prenait huit pruneaux cuits à l'eau, sans sucre; à onze heures il faisait un dîner composé d'un potage, d'un peu de tranche de bœuf ou de poitrine de veau, et de quatre onces de vin coupé avec parties égales d'eau, et bu en deux verres. Les mêmes précautions étaient observées pour la dose prise à trois heures, et pour le second repas qui se faisait à sept heures.

Il y a dans un régime si compassé quelque chose qui rappelle le *Malade imaginaire*, préoccupé du désir de savoir s'il devait se promener en long ou en large. Les médecins qui prescrivent aujourd'hui la tisane de Feltz rejettent ce qu'il y a d'insignifiant dans le régime imposé par l'auteur de ce remède. Je l'ai employé chez trois malades qui avaient déjà été traités par le mercure, et j'avoue que les effets que j'en ai obtenus ont été trop peu marqués pour que j'en conseille l'usage, d'après mes observations; cependant beaucoup de médecins, parmi lesquels se distinguent MM. Boyer, Cullerier et Léveillé, affirment en avoir obtenu de bons effets, ce qui permet de croire que ce médicament peut être utile

dans quelques circonstances non encore déterminées d'une manière assez précise. On doit, selon M. Cullerier, continuer l'usage de cette tisane pendant quarante-cinq à cinquante jours au moins, et quelquefois pendant deux ou trois mois.

On emploie dans quelques contrées de l'Allemagne, et surtout en Danemarck, un traitement dont la salsepareille fait ordinairement partie, et qu'on nomme *soult-cure* en langue danoise, ou *cura famis*, c'est à dire traitement par la faim, à cause de l'abstinence qui est imposée aux malades. Ce mode de traitement, décrit par Bang et Callisen, consiste à donner matin et soir six grains d'extrait de ciguë, et à faire prendre une décoction faite de deux onces de salsepareille ou de squine sur cinq livres d'eau, réduite à moitié, que le malade doit consommer dans les vingt-quatre heures; deux onces de viande maigre bouillie ou rôtie avec la même quantité de pain, deux fois par jour, composent toute la nourriture permise dans ce traitement, dont la durée doit être de cinq à six semaines.

La tisane de Vigaroux, qui est très compliquée, et dont la salsepareille forme la principale partie, a été transformée en une espèce de sirop ou de rob, au moyen d'une quantité convenable de sucre, par M. Sainte-Marie, qui le vante beaucoup et le prescrit d'abord à la dose de quatre cuillerées par jour, en faisant prendre après chaque cuillerée un grand verre d'une décoction concentrée de salsepareille; la dose en est augmentée peu à peu, jusqu'à ce que le malade en prenne chaque jour neuf à dix cuillerées.

La tisane de Vigaroux, telle que la prescrit son auteur, semblerait devoir agir tout aussi efficacement que le traitement recommandé par M. Sainte-Marie, et je suis porté à croire qu'il en est ainsi, malgré l'opinion de ce médecin, qui regarde le sucre comme un auxiliaire puissant des bois sudorifiques, et qui paraît se fonder sur l'exemple d'un malade

qui fut guéri d'une affection vénérienne qui avait résisté à divers traitemens, en buvant chaque jour deux pintes d'eau, auxquelles on ajoutait du sucre autant qu'elles pouvaient en dissoudre.

La propriété excitante du sucre doit sans doute exercer une action souvent favorable sur l'économie animale; mais je ne pense pas que ce soit comme auxiliaire de la propriété que les sudorifiques ont d'augmenter la sécrétion de la peau; je crois, au contraire, que le sucre doit contrarier ce résultat, par suite de son action concentrée sur l'appareil digestif.

## ARTICLE III.

## Du Sassafras.

Le sassafras est un arbre de l'espèce des lauriers nommés *laurus sassafras*, qui croît dans diverses parties de l'Amérique septentrionale. Wier est le premier qui en ait parlé, en 1580, époque probable de son importation en Europe. Ce bois est regardé, en général, comme bien inférieur au gayac et à la salsepareille; néanmoins il ne doit pas être sans propriété si on en juge par l'arome qui s'en exhale, qui a beaucoup d'analogie avec l'odeur de l'estragon, et qui est même plus forte; cette odeur est due à une huile essentielle que contient le bois, huile qui réside principalement dans son écorce, et dont la quantité est telle que six livres de racines de sassafras en fournissent d'une once et demie. Ce bois est rangé parmi les médicamens excitans que l'on administre pour exciter la perspiration cutanée. On n'emploie généralement le sassafras que comme un auxiliaire des autres bois sudorifiques auxquels on l'ajoute, à la dose de deux ou trois gros pour deux ou trois livres d'eau; mais